Projet de nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes

Comment améliorer le lien entre hôpital et médecine de ville ?

Tarbes – Forum du 18 juin 2024
avec les professionnels de santé libéraux

Concertation préalable du public

13 mai – 13 juillet 2024

La concertation préalable du public

L'hôpital commun :
un projet essentiel pour tout le département

Volonté de concerter largement :
tous les territoires et tous les publics

Saisine de la Commission nationale du débat public
par le Centre hospitalier et le Conseil départemental

La concertation est « garantie » par des tiers : CNDP / garants

La CNDP
(Commission Nationale du Débat Public)
qu'est-ce que c'est ? :

Une Autorité Administrative Indépendante

LA commission nationale du débat public CNDP
MA PAROLE A DU POUVOIR

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre

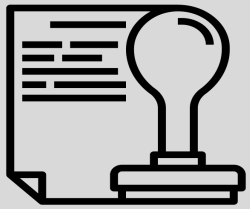

ADMINISTRATIVE

Institution publique

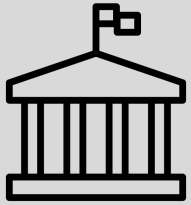

INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique

La CNDP défend un droit :

Toute personne a le droit […] ***d'accéder aux informations*** *relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de* ***participer à l'élaboration*** *des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

Article 7 de la Charte de l'Environnement
rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets <u>avant</u> que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes, tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de la CNDP (valeurs)

INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes

NEUTRALITÉ
Par rapport au projet

TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet

ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur

INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

Les missions des garants

. ***Art. L121-17 du CE : en position de conseils,*** *ils formulent, à l'issue de leur étude de contexte, des* ***préconisations ou recommandations à la MO*** *concernant l'****information*** *et la* ***participation*** *du public,*

. **Dans le délai d'1 mois après la concertation préalable,** ils en réalisent un **bilan** et résument la façon dont elle s'est déroulée, notamment au regard de leurs préconisations, synthètisent l**es observations présentées** en mentionnant, le cas échéant, **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.**

. Ce bilan, après échange avec la CNDP, est transmis à la MO qui le publie sans délai sur le site de la participation. (Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique).

. La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP des réponses du MO aux demandes des garants dans leur bilan (dans les 2 mois), également transmises aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO.

. Le bilan de la concertation préalable est également rendu public par les garants sur le portail CNDP à compter de la fin de la concertation.

L'étude de contexte des garants

1 - **Sur la période du 21 novembre 2023 au 26 janvier 2024 :**

- 100 personnes rencontrées et/ou contactées,
- Usagers/citoyens, représentants 60 structures, institutions, personnalités, milieux associatifs, syndicats, partis politiques, représentants des personnels hospitaliers, professionnels de santé, représentants de collectivités territoriales, élus, services de l'Etat...

2 - A la suite de cette **étude de contexte,** nous avons transmis nos enseignements et préconisations fin janvier 2024, pour la mise en place de la concertation préalable par la MO,

3 – Nous produirons un bilan en fin de concertation (1 mois) transmis à la fois à la MO et à la CNDP, mesurant notamment l'écart entre le processus mis en place par la MO et nos préconisations.

4 – L'ensemble sera mis en ligne sur les portails MO et CNDP.

La Concertation Préalable

. Au titre de l'art. L 121-15-1 du Code de l'Environnement :

. « Elle doit *permettre de débattre de* ***l'opportunité****, des* ***objectifs*** *et des* ***caractéristiques*** *principales du projet .../... des* ***enjeux socio-économiques*** *qui s'y attachent ainsi que de leurs* ***impacts significatifs sur l'environnement*** *et* ***l'aménagement du territoire****.*

. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de ***solutions alternatives****, et y compris de son* ***absence de mise en œuvre****.*

. Elle porte aussi sur les ***modalités d'information et de participation du public*** *après la concertation préalable...* "

et ce jusqu'à l'enquête publique.

Concertation préalable sur le projet de nouvel Hôpital Tarbes–Lourdes

Garants CNDP – Contacts :

Virginie Allezard
virginie.allezard@garant-cndp.fr

Gilles Faure
gilles.faure@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Participer du 13 mai au 13 juillet 2024

16 registres papier
(accueil des 2 hôpitaux, CD65, agglo, mairies)

Registre numérique
et informations pratiques sur
www.ch-tarbes-lourdes.fr

22 temps d'échanges
avec les porteurs du projet, en différents formats

Aux origines du projet

Comment améliorer le lien entre hôpital et médecine de ville ?

Tarbes – Forum du 18 juin 2024
avec les professionnels de santé libéraux

Des enjeux nationaux à prendre en compte

- Développement de **l'ambulatoire**
- Fonctionnement en **groupement hospitalier de territoire (GHT)**
- Accroissement des **affections chroniques** / polypathologies
- Volonté d'**aller vers** les publics éloignés des soins
- Difficultés à **attirer le personnel** de soin et à le fidéliser
- Exigence de **confort**
- Avancées de la **technologie** : numérisation, robotique…
- Exigence **environnementale** : performance énergétique, gestion des effluents

Notre situation actuelle

Tarbes

Médecine
chirurgie
obstétrique

Lourdes

Médecine
chirurgie

- 2 hôpitaux distants de seulement 25 km
- Activités en doublon
- Locaux vieillissants
- Difficultés financières,
  coûts élevés pour la maintenance
- Inadaptation aux évolutions de la santé
- Volonté de doter le territoire d'un hôpital performant, support du groupement hospitalier de territoire (GHT)

L’organisation départementale

- 3 sites de proximité (Vic, Bagnères, Lannemezan) complètent l’offre départementale
- Polyclinique de l’Ormeau : médecine, chirurgie, obstétrique, gériatrie, pédiatrie

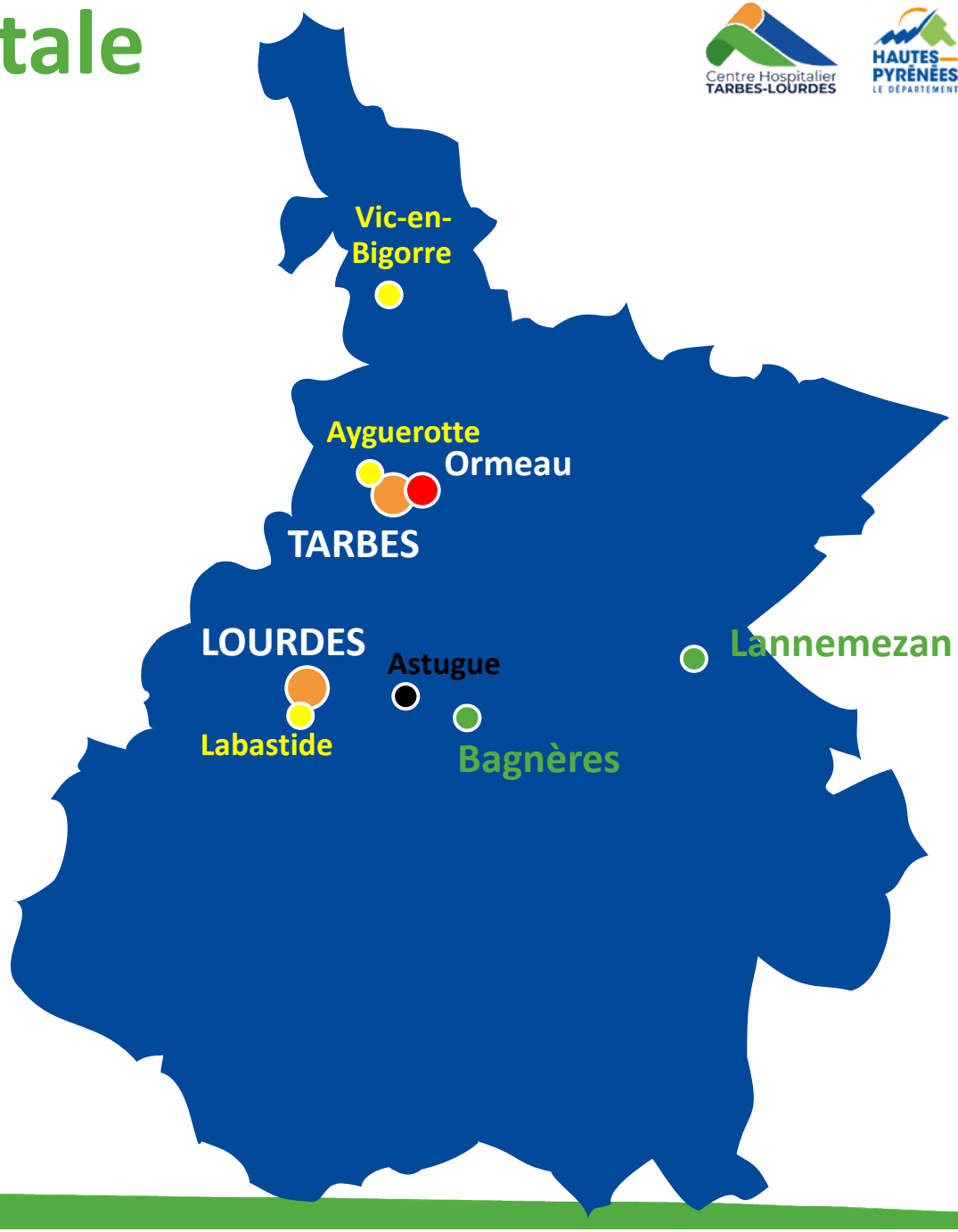

Enjeux et perspectives

Comment améliorer le lien entre hôpital et médecine de ville ?

Tarbes – Forum du 18 juin 2024
avec les professionnels de santé libéraux

Des objectifs de complémentarité

- Faciliter la transition entre l'hôpital et la médecine de ville pour les patients, en assurant un bon suivi
- Limiter l'engorgement des services d'urgence
- Offrir aux professionnels de ville un large éventail d'examens et de soins avancés
- Coordonner l'offre de soins à l'échelle départementale

Objectifs inscrits au schéma territorial de santé 2023-2028 (ARS)

- Service d'addictologie en hôpital de jour
- Possibilité d'entrée directe par les médecins généralistes du nord du département à l'hôpital de Vic-en-Bigorre
- Protocole pour accéder directement aux avis des spécialistes du second recours
- Autorisations d'imagerie médicale sur les territoires dans la perspective de la concentration du plateau technique à Lanne
- Renforcement de « l'aller-vers » : équipes mobiles gériatriques, soins infirmiers à domicile
- Renforcement de la cellule d'appui aux sorties d'hospitalisation
- Parcours de soins palliatifs en dehors de l'hôpital (HàD, équipe mobile de soins palliatifs)
- Hypothèse : renforcement de l'offre d'Unités Cognitivo-Comportementales dans les hôpitaux de proximité

Quelques pistes envisagées

- Développer les centres de soins non programmés
- Créer 17 lits de médecine gériatrique et post-urgence gériatrique de proximité à Tarbes (l'Ayguerote) et Lourdes (Labastide)
- Outils d'éducation thérapeutique pour accompagner les patients dans la gestion de la maladie
- Centre de ressources territorial pour renfort du maintien à domicile (CC Adour-Madiran)
- Réforme des SSIAD : développement d'aides au domicile + extension des places
- Développement des hôpitaux de jour sur les SMR
- Développer le numérique
  - Portail dédié aux professionnels de ville
  - Liens avec le dossier médical du patient
  - Télésurveillance, téléexpertise
  - Prise de rendez-vous facilitée

2 sujets à débattre

Quels leviers pour éviter la saturation de l'hôpital ?

Quels outils, quelle organisation pour un meilleur lien hôpital-ville ?

Comment améliorer le lien entre hôpital et médecine de ville ?

Tarbes – Forum du 18 juin 2024
avec les professionnels de santé libéraux

Merci de votre participation

www.ch-tarbes-lourdes.fr